

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 1, pages 307 à 345

Auteur : Bradford Morse

Titre : Comparative Assessment of Indigenous Peoples in Quebec, Canada and Abroad

MISE À JOUR

Auteur : Bradford Morse

Titre : Comparative Assessment of the position of Indigenous Peoples in Quebec, Canada and Abroad

ÉVALUATIONS COMPARATIVES DE LA SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DU QUÉBEC, DU CANADA ET D'AILLEURS

Bradford W. Morse
Professeur de droit
Université d'Ottawa
Février 2002

Sommaire

Le rapport d'étude initial a été rédigé en 1992 à la demande de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, au moment où prévalaient la controverse et le débat au sein de la société québécoise au sujet de la question constitutionnelle. Une proposition d'amendements constitutionnels, mieux connue sous le nom d'Accord du lac Meech, avait échoué le 23 juin 1990, la crise d'Oka-Kanesatake était encore fraîche dans la mémoire des gens, la Commission Spicer avait déposé son rapport, le Comité parlementaire mixte Beaudoin-Edwards avait aussi déposé son rapport sur le processus d'amendement, plusieurs autres comités législatifs en avaient fait de même, le Comité mixte Beaudoin-Dobbie tenait ses audiences, le gouvernement fédéral avait publié de nombreux rapports de recherche et un certain nombre de tentatives de propositions constitutionnelles, en outre, la perspective d'une nouvelle ronde de discussions constitutionnelles était indubitablement dans l'air. Finalement, le Premier ministre Mulroney avait créé la Commission royale sur les peuples autochtones, le 26 août 1991.

Mon premier rapport visait à présenter un aperçu général de la situation des peuples amérindiens, inuits et métis du Québec en comparaison avec celle des peuples autochtones ailleurs au Canada et dans certains pays étrangers choisis. La première partie du document décrivait la situation des Autochtones aux É.-U., en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Groenland et dans les pays scandinaves. La section subséquente traitait de questions semblables, en s'attardant surtout à la situation des peuples amérindiens, inuits et métis du Québec et en montrant les différences avec la réalité des autres provinces et

territoires du Canada. La section finale du document contenait une brève conclusion et une évaluation globale.

Dans sa nouvelle édition, je présente un aperçu des questions pertinentes propres à chacun des pays ou chacune des régions examinées lors de la première étude [c'est-à-dire les É.-U., les pays nordiques, le Groenland, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada] à partir de la plus récente information disponible. Chaque section débute par un résumé de l'information démographique présentant le contexte général des populations autochtones du pays concerné. Les politiques en matière d'affaires autochtones en vigueur dans le territoire étudié sont ensuite suivies des données fiscales disponibles. L'examen de la situation nationale se poursuit ensuite avec la description du cadre juridique, des droits fonciers et autres questions importantes caractérisant chaque région ou pays.

Après l'évaluation rapide de la position des peuples autochtones au sein des juridictions à l'étude, l'essai porte sur la situation dans laquelle se trouvent les peuples autochtones du Québec et la compare avec ce qui se passe ailleurs au Canada. La dernière partie du document contient une brève conclusion.